

2008/8624 - CLASSES TRANSPLANTEES - 1ER SEMESTRE 2008 -
INSCRIPTIONS BUDGETAIRES □ (DIRECTION DE
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Vous avez délibéré sur le programme de classes transplantées de l'année scolaire 2007-2008 au Conseil municipal du 19 novembre dernier et sur le financement des seules actions relevant de l'exercice 2007.

Le rapport qui vous est soumis aujourd'hui concerne parallèlement au vote du budget primitif 2008, le financement des actions relevant de l'exercice 2008 qui portent sur :

- 12 séjours péniche à hauteur de 22 500 € (subventions) et 360 € (vacations) ;
- 59 classes projets libres pour 219 450 € (subventions) et 4 340 € (vacations) ;
- 29 projets de classes sciences pour 31 030 € (prestations).

Pour rappel, les séjours sont organisés selon les thématiques suivantes :

- les actions Péniche du Val de Rhône organisent des séjours courts de 2 et 3 journées de découverte nature-environnement-sciences à partir d'une navigation à bord d'une péniche équipée pour recevoir deux classes ;

- les projets libres sont bâtis par les enseignants eux-mêmes, validés par l'Inspection Académique, dans des centres agréés, à dimensions sportives, culturelles, environnementales... ;

- les stages sciences organisés avec l'Association Ebullisciences, interviennent sur des modules de 2 journées de découvertes d'expériences scientifiques dans des locaux aménagés dans l'école Pasteur dans le 8^e arrondissement. »

Vu les avis émis par les 9 Conseils d'arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La programmation financière complémentaire des classes transplantées pour l'année scolaire 2007-2008, est approuvée.

Les dépenses seront financées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008, selon les modalités suivantes :

- Séjours péniche :

- les subventions Péniche d'un montant de 22 500 € seront prélevées sur la ligne de crédit 5786 – article 6574 - fonction 255 par affectation de la ligne programme 4543 ;

- pour ce qui concerne les indemnités enseignants, sur le programme SALAR à hauteur de 360 €.

- Séjours libres :

- les subventions séjours libres, d'un montant de 219 450 € seront prélevées sur la ligne de crédit 5787 – article 6574 - fonction 255 par affectation de la ligne programme 4543 ;

- pour ce qui concerne les indemnités enseignants, sur le programme SALAR à hauteur de 4 340 €.

- Séjours sciences :

- les prestations relatives aux 29 classes sciences pour un montant de 31 030 € seront prélevées sur la ligne de crédit 7249 – article 611 - fonction 255 par affectation de la ligne programme 7247.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL